

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 13667 Numéro SIREN : 513 795 732 Nom ou dénomination : AASTRIO

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2021 sous le numéro de dépôt 24190



20210241902020

DATE DEPOT : 01/04/2021

N° DE DEPOT : 24190

N° GESTION : 2009B13667

N° SIREN : 513795732

DENOMINATION : AASTRIO

ADRESSE : 14 avenue de l Opéra 75001 PARIS

MILLESIME : 2020

AASTRIO

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

- 7 AVR. 2021

Sous le N°: **24190**

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 200 000 Euros

Siège social
14 avenue de l'opéra
75001 PARIS

R.C.S. PARIS 513 795 732

AFFECTATION DU RESULTAT ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 DECEMBRE 2020

L'actionnaire unique décide d'affecter le **bénéfice net comptable** de cet exercice clos le 30 septembre 2020 qui s'élève à 64 466.70 € de la façon suivante :

Résultat de l'exercice : bénéfice	64 466.70 €
➤ Au poste « Report à Nouveau Créditeur »	44 466.70 €
➤ Au poste « Autres Réserves »	20 000.00 €
Total (bénéfice)	64 466.70 €

Par ailleurs, l'associé unique décide de procéder à une distribution de dividendes pour une somme de **20 000.00 Euros** prélevée sur le poste « Autres réserves », soit un dividende de 0.1€ pour chacune des 200 000 actions composant le capital social.

Après affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019,

➤ Le poste « Réserve Légale » sera créditeur de	20 000.00 €
➤ Le poste « Report à Nouveau » sera créditeur de	198 127.14 €

Bruno MERLIN
Président



AASTRIO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 200 000 Euros

Siège social
14 avenue de l'opéra
75001 PARIS

R.C.S. PARIS 513 795 732

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 DECEMBRE 2020

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2020

Le soussigné,

Monsieur Bruno MERLIN, Président actionnaire unique de la Société « AASTRIO » a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le *30 septembre 2020*, établi le présent rapport de gestion sur la société et l'activité de la société durant l'exercice écoulé :

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT RESULTATS

Au cours de cet exercice, notre société a réalisé un *chiffre d'affaires* hors taxes de *1 122 674€*.

Les *charges externes* se sont élevées à *184 209 €*.

Les *charges de personnel* sont portées pour un montant de *852 551 €*.

En ce qui concerne les résultats nous réalisons au terme de l'exercice :

- Un *bénéfice d'exploitation* de *61 200 €*, et
- Un *bénéfice net comptable* de *47 318 €*.

I / COMPTES SOCIAUX

a) Compte de résultat

Notre société a réalisé un <i>chiffre d'affaires</i> hors taxes de	1 122 674 €
Elle enregistre un <i>résultat d'exploitation</i> positif de	61 200 €
Après ajout du <i>résultat financier</i> pour	< 0 € >
Le <i>résultat courant avant impôt</i> fait apparaître un <i>bénéfice</i> de.....	61 200 €
Enfin, les <i>produits exceptionnels</i> ayant été pris en compte pour	0 €
Et, les <i>charges exceptionnelles</i> pour	< 1 714 € >
Avec un <i>impôt sur les bénéfices</i> de	< 12 168 € >
Le <i>résultat</i> représente un <i>bénéfice</i> de	47 318 €

Nous précisons enfin que le *résultat fiscal* est de **61 156 Euros** après application de réintégrations et déductions de diverses provisions et charges.

b) Bilan

Les comptes de bilan sont caractérisés par les postes et chapitres ci-après :

• *Actif*

L' <i>actif immobilisé</i> brut est de	22 958 €
Après <i>amortissements</i> , l' <i>actif immobilisé</i> s'élève à	13 997 €
Enfin, l' <i>actif circulant</i> est porté pour un montant net de	561 975 €
dont comptes de régularisation pour	958 €

• *Passif*

Les <i>capitaux propres</i> , y compris le résultat de l'exercice, s'élèvent à	400 979 €
Ils sont positifs	
Les <i>dettes</i> totalisent.....	174 993 €
Dont à moins d'un an.....	174 993 €

TABLEAU D'EXPLOITATION COMPARATIF

<i>Libellés</i>	<i>Exercice clos au 30/09/2020</i>	<i>% par rapport au CA HT</i>	<i>Exercice clos au 30/09/2019</i>	<i>% par rapport au CA HT</i>
Chiffre d'affaires hors taxes	1 122 674	100,00%	1 124 249	100,00%
Production stockée ou immobilisée	0	0,00%	0	0,00%
Subventions d'exploitation	0	0,00%	0	0,00%
Reprises sur amortissement et provisions, transfert de charges	0	0,00%	0	0,00%
Autres produits	545	0,05%	291	0,03%
TOTAL	1 123 219	100,05%	1 124 540	100,03%
Achats revendus de marchandises	0	0,00%	0	0,00%
Achat de mat. 1ère et autres app.	0	0,00%	0	0,00%
Variation de stock (marchandises)	0	0,00%	0	0,00%
Autres achat et charges externes	184 209	16,41%	145 234	12,92%
Impôts et taxes	18 014	1,60%	22 505	2,00%
Salaires et traitements	608 680	54,22%	608 988	54,17%
Charges sociales	243 871	21,72%	243 457	21,66%
Dotation aux amortissements	5 961	0,53%	2 760	0,25%
Dotation aux provisions	0	0,00%	0	0,00%
Autres charges	1 284	0,11%	113	0,01%
Résultat d'exploitation	61 200	5,45%	101 483	9,03%
TOTAL	1 123 219	100,05%	1 124 540	100,03%
Résultat financier	0	0,00%	0	0,00%
Résultat courant avant impôt	61 200	5,45%	101 483	9,03%
Résultat exceptionnel	-1 714	-0,15%	0	0,00%
Impôts sur les bénéfices	-12 168	-1,08%	-22 909	-2,04%
résultat net comptable	47 318	4,21%	78 574	6,99%

L'observation du tableau comparatif permet de constater l'évolution des ratios d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires hors taxes, l'incidence de ceux-ci ayant une répercussion sur le résultat d'exploitation dégagé.

II / EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS **DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

III / ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE **ET DE DEVELOPPEMENT**

Aucune activité en matière de recherche et de développement n'a été entreprise sur l'exercice.

IV / FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITE

Aucun fait marquant à signaler sur l'activité.

V / MODE DE PRESENTATION DES COMPTES **METHODES D'EVALUATION**

Lorsque, dans les conditions définies à l'article L 123-17 du Code de Commerce sur les sociétés commerciales, des modifications interviennent dans la présentation des comptes annuels, comme dans les méthodes d'évaluation retenues, elles sont de surcroît signalées dans le rapport de gestion et le cas échéant, dans le rapport des Commissaires aux comptes (art. L 232-6 du Code de Commerce sur les Sociétés Commerciales).

Les méthodes utilisées pour l'élaboration des documents ne peuvent être modifiées d'une période à l'autre sans que soit justifiée l'incidence de ces modifications.

Nous n'avons aucune modification ou méthode particulière à vous signaler dans le cadre de ces prescriptions.

VI / PRISE DE PARTICIPATION OU PRISE DE CONTROLE (Articles L233-6 alinéa 1 et L 233-13 du Code de commerce sur les sociétés commerciales)

Aucune prise de participation ou de contrôle n'a été prise au cours de l'exercice écoulé.

VII / DEPENSES ET CHARGES SOMPTUAIRES **NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, et d'après les éléments qui nous ont été fournis par la comptabilité, nous ne voyons aucune somme à vous signaler, tant en ce qui concerne le montant global des dépenses de charges somptuaires, qu'en ce qui concerne l'impôt supporté en conséquence.

VIII / DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

L'actionnaire unique prend acte des renseignements prévus à l'article 243 bis du Code Général des Impôts concernant la distribution des dividendes au titre des trois exercices.

<i>EXERCICES</i>	<i>DIVIDENDES</i>	<i>ELIGIBLE A L'ABATTEMENT</i>	<i>NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT</i>
<i>Clos au 30-09-2016</i>	- €	- €	- €
<i>Clos au 30-09-2017</i>	9 000 €	9 000 €	- €
<i>Clos au 30-09-2018</i>	- €	- €	- €

IX / PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice écoulé fait ressortir une *bénéfice net comptable* de 64 466.70 € que l'actionnaire unique propose d'affecter de la manière suivante :

<i>Résultat de l'exercice : bénéfice</i>	<i>64 466.70 €</i>
➤ <i>Au poste « Report à Nouveau Créiteur ».....</i>	<i>44 466.70 €</i>
➤ <i>Au poste « Autres Réserves »</i>	<i>20 000.00 €</i>
<i>Total (bénéfice)</i>	<i>64 466.70 €</i>

Par ailleurs, l'associé unique décide de procéder à une distribution de dividendes pour une somme de 20 000.00 Euros prélevée sur le poste « Autres réserves », soit un dividende de 0.1€ pour chacune des 200 000 actions composant le capital social.

Après affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020,

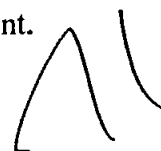
➤ <i>Le poste « Réserve Légale » sera créiteur de.....</i>	<i>20 000.00 €</i>
➤ <i>Le poste « Report à Nouveau » sera créiteur de.....</i>	<i>198 127.14 €</i>

X / QUITUS

Suite aux explications qui précèdent et à celles plus détaillées qui vous seront fournies au cours de l'assemblée, nous vous demandons de bien vouloir nous donner quitus de notre gestion pendant ledit exercice.

Fait à Paris
Le 16 Décembre 2020

Le Président.



Néant ☐Désignation de l'entreprise : aastrio - SIREN : 513795732Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

				Exercice N clos le, 30/09/2020		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	20 099	8 960
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	2 858	2 858	
	TOTAL (I)	BJ	BK	22 958	8 960	13 997
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Man. handises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	221 041	221 041
		Autres créances (3)	BZ	CA	18 948	18 948
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	13 979	13 979
Disponibilités		CF	CG	307 050	307 050	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	958	958	
	TOTAL (II)	CJ	CK	561 975	561 975	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	584 933	8 960	575 972
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	2 858
Classe de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

ADAPTÉ PAR LA TPE DÉCLARATION
PAR TÉLÉDECLARATION

Désignation de l'entreprise aastrio - SIREN : 513795732		Néant ☐	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA 200 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 20 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH 133 660	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 47 318	
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL 400 979	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (III)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 309	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV 9	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 15 134	
	Dettes fiscales et sociales	DY 145 498	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA 14 043	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC 174 993	
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 575 972	
RENTVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC
		Écart de réévaluation libre	ID
		Réserve de réévaluation (1976)	IE
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 174 993	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 309		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Near ☐

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

ADAPTÉ PAR LA TIÉ-DECLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>aastrio - SIREN : 513795732</u>		Néant ☐	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 1 714
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 1 714
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		II	-1 714
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	12 168
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 123 219
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 075 901
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	47 318
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
		- Crédit-bail immobilier	IIQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octes)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges		A1
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) dont cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5		A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux PER A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités de retard 2777		1 714	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>aastrio</u>										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	16 754	LC		LD	3 346	
		Emballages récupérables et divers *				LE		IF		IG	0	
		Immobilisations corporelles en cours					LI		LI		IJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	16 754	LO		LP	3 346	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières					IT	2 608	IU		IV	250		
TOTAL IV					LQ	2 608	LR		LS	250		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	19 362	OII		OJ	3 596		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Accrétion ligne * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		3		4				
				1		2						
				2								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		O0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		IV		DW		IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		IY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	20 100	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	0	MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
TOTAL III			IY		NG		NH	20 100	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		O0		M7		O0		
	Autres participations			JO		O0		OY		OZ		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2 858	2G		
	TOTAL IV			IB		NJ		NK	2 858	2I		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		O0		OL	22 958	OM			

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 30/09/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation égale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : aastrio Néant ☒ *

CADREA	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... -

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)DGFIP N° 2055-SD 2020
ADAPTE POUR LA T.I.P.-DECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>aastrio</u>										Néant ☐	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EN		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	3 000	QM	5 961	QN		QO	8 961	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR	0	QS		QT	0	
TOTAL III			QU	3 000	QV	5 961	QW		QX	8 961	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ON	3 000	OP	5 961	OQ		OR	8 961	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	N6	P7	P8	P9				Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5				R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2				S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9				T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5				U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3				V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1				W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8				X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV	
Total général aux versements (NP + NQ + NR)	NW	Total général aux versements (NS + NT + NU)			NY	Total général aux versements (NW - NY)			NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							S9		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

ADAPTER POUR LA TIPE DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2020

ADAPTÉ POUR LA TIPE DÉCLARATION
PAR TFE.DEC.FR

Désignation de l'entreprise : aastrio				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	2 858	UV	2 858	UW	0				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	221 041		221 041		0				
	Créance représentative de titres (provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (anciennement constatée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 915		1 915		0				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	10 744		10 744		0			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 289		2 289		0			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	0		0		0			
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 000		4 000		0				
	Charges constatées d'avance	VS	958		958		0				
	TOTAUX		VT	243 805	VU	243 805	VV	0			
RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	309		309		0		0		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0		0		0		0		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	15 134		15 134		0		0		
Personnel et comptes rattachés		8C	33 749		33 749		0		0		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	61 556		61 556		0		0		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	47 391		47 391		0		0		
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 803		2 803		0		0		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	9		9		0		0		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	14 043		14 043		0		0		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	174 994	VZ	174 994		0		0		
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : aastrio		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N, clos le : 30/09/2020			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	47 318	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés							WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 219 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW	1 714		
	Amendes et pénalités		WJ	1 714	Charges financières (art. 39-1-3 et 212 bis)		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	12 168	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
								WO		
								XR	13	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
							TOTAL I	WR	61 213	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WL		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV		
								WH		
								WP		
								WW		
								XB		
								I6		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WZ		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
	Majoration d'amortissement *								XD	
	Attribution sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Zones d'entreprises nouvelles (art. 44 septies A)		L5	XF
		Pôle de compétitivité hors GIE (art. 44 undecies)	L6	Société innovante innovateur innovés (art. 208 C)		K3	Zone de développement de la défense (44 undecies)		PA	
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1P	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
		Banque urbaine à dynamiser (art. 44 duodecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)		PC	Zone de développement prioritaire (44 septies)		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	57	
Déductions diverses	déduction exceptionnelle art 39 decies	X9	déduction exceptionnelle simulateurs de conduite		YII	déduction art 39 decies A		YA	XG	
	déduction art 39 decies B	YB	déduction art 39 decies C		YC	déduction art 39 decies D		YD		
	Créance déduite par le report en arrière de déficit							ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH	57	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	61 156			XJ		
		déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZI						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	61 156			XO		

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B-SD 2020

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ DÉCLARATION
PAR TELEDLC FRFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise aastrio		Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne W1	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>aastrio</u>										Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	55 086	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	☐ Réserves légales ☐ Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	78 574		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF					
					Report à nouveau		ZG	133 660				
	TOTAL I	OF	133 660			ONB : le total I doit nécessairement être égal au total II	TOTAL II	ZH	133 660			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	109 267		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 912								XQ	1 287		
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	73 655		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	184 209		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	454		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z	17 560		
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	18 014		
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	215 906		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	28 600		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019) *								OB	517 218		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%		
	- Numéro de centre agréé * XP								- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : aastrio

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ^a	Valeur d'origine ^a	Valeur nette réévaluée ^a	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ^a	Autres amortissements ^a	Valeur résiduelle ^a
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ^a	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ^a	Court terme ^a	Long terme ^a			Plus-value taxable à 19 % (1) ^a
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe) ^a					
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						
42						
43						
44						
45						
46						
47						
48						
49						
50						
51						
52						
53						
54						
55						
56						
57						
58						
59						
60						
61						
62						
63						
64						
65						
66						
67						
68						
69						
70						
71						
72						
73						
74						
75						
76						
77						
78						
79						
80						
81						
82						
83						
84						
85						
86						
87						
88						
89						
90						
91						
92						
93						
94						
95						
96						
97						
98						
99						
100						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : aastrioNéant ☒ *① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies 0 du CGI) ②

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D-SD 2020

ADAPTÉ POUR LA VÉRIFICATION
PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>aastrio</u>	Néant ☒ *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <u>aastrio</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/10/2019</u> et clos le: <u>30/09/2020</u>		Données en nombre de mois <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 122 674
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 122 674
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	545
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	545
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	182 922
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	375
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 284
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	184 581
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	938 638
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	938 638
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2020

ADAPTÉ POUR LA TÊLE-DÉCLARATION
PAR TÉLÉDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE aastrio - SIREN : 513795732

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom complet MERLIN BRUNO

Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 200000

Naissance : Date 01/06/1962 N° Département 76 Commune ROUEN Pays

Adresse : 59

RUE EXELMANS

78000 VERSAILLES

Titre (2) Nom complet

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2020

ADAPTÉ POUR LA TPE DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE aastrio - SIREN : 513795732

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.